

# Appel pour une gouvernance mondiale solidaire et responsable

Par **DES MEMBRES DU COLLEGIUM INTERNATIONAL :**

Edgar Morin, Michel Rocard, Mireille Delmas-Marty, Richard von Weizsäcker, Milan Kucan, Stéphane Hessel, Fernando Henrique Cardoso, René Passet, Peter Sloterdijk, Bernard Miyet, Patrick Viveret, Ahmedou Ould-Abdalah, Ruth Dreifuss, William van den Heuvel, Michael W. Doyle...

Un ordre global de marche du monde est devenu incontournable. Comme une pensée ou un acte doit commencer par un premier pas, la gouvernance mondiale n'attend qu'un concept, une règle pour être amorcée. Cela passe par des étapes dont cet appel, lancé par le Collegium International qui réunit grandes expériences politiques et intellectuels renommés. Pour eux, sept conditions sont à remplir afin de rendre le monde plus solidaire et plus responsable.

## 1) Une «polycrise»

Nous devons faire face à une conjonction de crises d'envergure mondiale qui est sans précédent dans l'histoire : épuisement des ressources naturelles, destruction irréversible de la biodiversité, dérèglements du système financier mondial, déshumanisation du système économique international, famines et pénuries, pandémies virales, désagréments politiques... Or, aucun de ces phénomènes ne peut être considéré isolément. Ils sont tous fortement interconnectés et forment une seule «polycrise» menaçant ce monde d'une «polycatastrophe». Il est temps de prendre la mesure systémique du problème, pour lui apporter enfin des solutions intégrées – premiers jalons pour redéfinir les principes qui devront inspirer à l'avenir la conduite globale des affaires humaines.

## 2) Reconnaître nos interdépendances

Parce que ces grandes crises du XXI<sup>e</sup> siècle sont planétaires, les hommes et femmes du monde entier doivent reconnaître leurs interdépendances multiples (entre continents, nations, individus). Catastrophes survenues et catastrophes imminentes : au carrefour des urgences, il est temps pour l'humanité de prendre conscience de sa communauté de destin. Point d'effet papillon ici, mais la réalité, grave et forte, que c'est notre maison commune à tous qui menace de s'effondrer – et qu'il ne peut y avoir de salut que collectif. Leçon de la mondialisation par excellence, nul de nos Etats, aucune institution internationale n'est plus aujourd'hui en mesure de faire respecter un ordre mondial et d'imposer les indispensables régulations globales. La fin des tentations impériales, le glas de la seule domination occidentale et l'intervention croissante d'acteurs non-gouvernementaux marquent

aujourd'hui les limites de la notion de souveraineté étatique et l'échec de son expression internationale : l'intergouvernementalisme.

Les intérêts nationaux ne peuvent être sauvegardés que par des mesures communes à tous, alors que trop souvent les égoïsmes locaux transforment la scène internationale en forum de marchandages souvent sordides.

Que ce soit en matière de protection de l'environnement ou de lutte contre le réchauffement climatique, de stabilisation des échanges de matières premières et produits de base, de planification des ressources énergétiques, de réduction des déséquilibres économiques et commerciaux, de régulation et de contrôle des marchés financiers, comme à propos des conséquences potentiellement déstabilisatrices des flux migratoires, de l'accroissement des inégalités ou des exclusions sociales, la sécurité collective se heurte à l'inévitable myopie des intérêts nationaux.

Dans ce jeu à somme nulle, chaque concession paraît toujours vécue comme une défaite. Même derrière la

**Nous appelons à la création d'un creuset politique où puissent se définir les intérêts supérieurs de l'humanité, un lieu où puissent s'exprimer la diversité et la sagesse des cultures.**

promotion de la multipolarité ne se dissimule trop souvent que l'équilibre précaire des aspirations nationales à la domination. Pour remédier à cet écueil, il convient d'élaborer des modèles d'organisation alternatifs à l'hégémonie, à la fois intégrés et pluralistes.

**3) Repenser les principes juridiques internationaux**  
Pour instaurer une gouvernance mondiale digne de ce nom, c'est-à-dire qui trouve sa cohérence à l'échelle globale, il importe de transformer le droit international en droit commun de l'humanité en repensant les principes suivants :

- faire évoluer celui de la souveraineté vers la souveraineté partagée ;
- redéfinir celui de la compétence territoriale pour rendre possible une justice à vocation universelle ;
- renforcer celui de la sécurité internationale, dans

le prolongement du «devoir de protéger les populations» invoqué par le Conseil de sécurité à propos des massacres en Libye, en élargissant la sphère de protection au-delà de la violence armée par la reconnaissance d'un devoir à l'égard des générations futures et de la biosphère.

Car une véritable gouvernance mondiale ne pourra se développer qu'à condition de surmonter l'écueil des compromis dictés par les seuls marchandages entre intérêts particuliers, puis de bâtir des mécanismes de prise de décisions politiques planétaires – dans l'intérêt de l'humanité, comprise comme une communauté non plus internationale, c'est-à-dire interétatique, mais mondiale, c'est-à-dire interhumaine.

## 4) Affirmer un principe nouveau

Le premier pas vers cette communauté mondiale, la condition préliminaire pour le processus de métamorphose dans laquelle naîtrait une société-monde d'un type nouveau dont l'unité, tout en formant une Terre-Patrie, entretiendrait la diversité des patries et des cultures, est d'associer les divers acteurs, étatiques et non étatiques, individus et organisations, à la reconnaissance universelle d'un principe nouveau qui résulte de l'interdépendance, celui d'intersolidarité planétaire.

Inscrit dans le prolongement des grands textes internationaux (de la Déclaration

universelle des droits de l'homme au statut de la Cour pénale internationale, en passant par les biens publics mondiaux), ce principe devra à la fois préserver la diversité dans un esprit de tolérance et de pluralisme, et résister au relativisme qui conduit à la déshumanisation. Loin d'opposer le principe-responsabilité au principe-espérance, le principe d'intersolidarité les réconcilie afin que la peur engendre la solidarité et que la responsabilité s'ouvre à l'espérance.

## 5) Prendre trois mesures d'urgence

A force d'oublier l'essentiel pour l'urgence, on oublie l'urgence de l'essentiel.

Pour éviter la répétition de crises économiques et financières de plus en plus graves et déstabilisatrices, l'intersolidarité doit se traduire d'urgence par la mise en œuvre des mesures demandées par la société civile et nombre de Parlements, voire annoncées par ●●●

PRÉSIDENTIELLE  
**2012**

**Europe 1 reçoit les candidats**

Demain, en exclusivité,  
**François Hollande**  
invité d'Europe 1 Matin.

De 7H à 9H, il sera dans la matinale de Bruce Toussaint avec J.P. Elkabbach, Anne Roumanoff, Nicolas Canteloup ...

**2H EN CONTINU**

**Europe 1**  
**BIEN ENTENDU**

●●● plusieurs gouvernements, mais enterrées en pratique sous le poids des lobbys bancaires et financiers :  
 – l'éradication effective des paradis fiscaux ;  
 – la séparation des banques de dépôt et d'investissement spéculatif ;  
 – la taxation des transactions financières.

#### 6) Relancer des négociations fondamentales

L'intersolidarité doit également conduire la communauté internationale à reprendre le fil des négociations relatives aux mesures à prendre pour réguler et contrôler une économie mondialisée tout en assurant un développement durable équilibré et une réduction des inégalités interétatiques comme intra-étatiques. Cette ambition louable et légitime qui visait à mettre en place un nouvel ordre économique international plus juste et plus stable, condition essentielle d'une sécurité internationale, a hélas été sacrifiée à partir des années 80 sous la pression de théories néolibérales dont on mesure l'ampleur des dégâts aujourd'hui. Elle doit en outre s'exprimer au travers d'une relance des discussions et d'une prise de décisions rapide sur les problèmes à résoudre à brève échéance pour la survie de la planète : sauvegarde de la biosphère, suppression des armes de destruction massive, contrôle de l'énergie nucléaire.

#### 7) Respecter quatre conditions permanentes

La mise en œuvre effective suppose :

- de réaffirmer l'ensemble des droits fondamentaux des individus présents, de les étendre aux générations futures et d'en renforcer l'application dans les limites nécessaires, dans une société démocratique mondiale, au respect de l'ordre public national et supranational ;
- de reconnaître que la détention d'un pouvoir d'échelle globale, qu'il soit économique, scientifique, médiatique, religieux ou culturel, implique le corollaire d'une responsabilité globale, c'est-à-dire étendue à tous les effets de ce pouvoir ;
- d'inciter les Etats souverains à reconnaître la nécessité d'intégrer l'ordre public supranational à la défense des valeurs et intérêts communs dont ils sont l'indispensable support ;
- de favoriser le développement des institutions représentatives des communautés internationales régionales, en même temps que de renforcer la Communauté mondiale et l'émergence d'une citoyenneté globale afin d'élaborer une politique commune pour la régulation des flux ainsi que la prévention des risques et la répression des crimes.

#### Appel

Nous appelons donc à la création d'un creuset politique où puissent se définir concrètement les intérêts supérieurs de l'humanité, un lieu où puissent s'exprimer la diversité et la sagesse des cultures, à travers des représentants de la société civile et des autorités morales, intellectuelles et scientifiques.

Nous appelons les représentants des Etats à faire pression sur l'Assemblée générale de l'ONU, afin d'aboutir à l'adoption d'une «Déclaration universelle d'interdépendance» qui se donne comme objectif de faire respecter le devoir de protection des populations contre les risques, présents et à venir, et de responsabiliser les divers acteurs de la mondialisation.

Nous appelons, en somme, à retrouver l'esprit pionnier de la charte des Nations unies qui proclamait «Nous, les peuples...»

Cet appel sera lu aujourd'hui à 15 heures à Genève (au Club suisse de la presse, grande salle de conférence, la Pastorale, route de Ferney, 106, Genève), en présence de Stéphane Hessel, Mireille Delmas-Marty, Michel Rocard, Bernard Miyet et Sacha Goldman. Un ouvrage collectif, dans la prolongation de cet appel, paraîtra le 18 avril aux éditions «LLLM-Les Liens qui Libèrent».



Par **ROMAIN RANCIÈRE**

# Hausse de la TVA : le contresens de Sarkozy

Le 29 janvier 2012, Nicolas Sarkozy annonçait une hausse du taux standard de TVA de 19,6% à 21,2%. Il prédisait que la hausse de la TVA n'aurait pas d'impact sur les prix («une hausse des prix ? Je vous l'ai dit, je n'y crois pas»). Il appuyait sa démonstration sur deux éléments : d'une part, une hausse similaire de la TVA en janvier 2007 en Allemagne n'avait pas entraîné d'augmentation des prix ; d'autre part, l'intensité de la compétition limiterait le transfert de la hausse de la TVA vers les prix.

Le premier argument correspondait à un pur mensonge factuel. Alors que les prix à la consommation en Allemagne n'avaient progressé que de 1,7% en 2006, ils ont cru de 2,3% en 2007 et de 2,7% en 2008. Curieusement, le second argument ne fut pas immédiatement remis en cause. Il semblait respirer l'évidence. Pour emporter la conviction, le président-candidat, joignant le geste à la parole, poussait ses paumes ouvertes vers le bas, comme pour représenter l'impact de la pression concurrentielle sur les prix. Ce n'est que quelques jours plus tard qu'Augustin Landier, professeur à l'Ecole d'économie de Toulouse, révélait à ses collègues la supercherie de cet argument. Il contredisait un résultat de base de la théorie économique : dans un environnement concurrentiel, la répercussion de la hausse de la TVA sur les prix ne peut être que de 100%. En effet, dans un monde concurrentiel, le prix de vente perçu par le producteur est égal à son coût moyen de production si bien qu'une fois rémunérés les facteurs de production – le travail, le capital – le niveau de marge tombe à zéro. Dans ces conditions, le producteur n'a d'autre choix que de répercuter la hausse du taux de TVA sur les prix.

Contrairement à l'argumentaire de Nicolas Sarkozy, la possibilité d'une répercussion seulement partielle de la hausse de la TVA sur les prix est une conséquence, non de la concurrence, mais au contraire de son absence. Prenons l'exemple d'une en-

treprise qui aurait le monopole de vente d'un produit et qui fixe le prix de ce produit de telle sorte qu'elle maximise son profit. Pour choisir son prix, elle doit tenir compte du fait que la demande pour son produit a tendance à décroître quand le prix augmente. Plus la demande est

## ÉCONOMIQUES

inélastique – c'est-à-dire moins la demande diminue suite à une hausse des prix – plus le taux de marge (la différence entre le prix avant TVA, et le coût moyen de production) peut être important.

Quelle est la conséquence d'une hausse de la TVA sur le prix fixé ? L'entreprise peut, soit décider de ne pas changer son prix avant TVA, entraînant une répercussion complète de la hausse de la TVA sur les prix, soit décider de baisser son prix avant TVA, diminuant ainsi sa marge, et entraînant une répercussion seulement partielle de la hausse de la TVA sur les prix. La décision prise

par le producteur – si et de combien réduire sa marge – dépend encore une fois de la réponse de la demande à la hausse des prix, TVA incluse. Si répercuter la hausse de la TVA sur les prix implique une forte chute de la demande, l'entreprise peut décider de

compenser la hausse de la TVA par une réduction du prix avant TVA, entraînant une diminution de sa marge. Si, au contraire, la diminution de la demande suite à un accroissement du prix reste modeste, l'entreprise peut choisir de ne pas changer son prix avant TVA. La répercussion de hausse de la TVA sur les prix est partielle dans le premier cas et complète dans le second. L'argumentaire développé plus haut dans le cadre du monopole s'applique à toute situation non parfaitement concurrentielle. Elle prédit que le taux de répercussion de la hausse de la TVA sur le prix dépend de l'élasticité de la demande.

Une étude empirique ré-

cente, réalisée par Philippe Andrade, Martine Carré et Agnès Bénassy-Quéré, mesure la façon dont les exportateurs français changent leurs prix à la suite des modifications du taux de TVA dans les pays vers lesquels ils exportent. Les résultats suggèrent que lorsque la TVA augmente de 10% dans un pays de destination (par exemple, de 20% à 22%), les exportateurs français réduisent de 5,2% leurs prix avant TVA, entraînant donc un relèvement, en moyenne, de 4,8% du prix payé par le consommateur final.

La répercussion partielle de la TVA sur les prix n'a rien à voir avec l'intensité de la concurrence mais est rendue possible, au contraire, par les limitations de celle-ci. Les résultats empiriques montrent que le transfert de la hausse de la TVA vers les prix est de l'ordre de 50% – c'est-à-dire pas nulle.

*Romain Rancière est chercheur à l'Ecole des Ponts ParisTech et professeur à l'Ecole d'économie de Paris.*

## L'ŒIL DE WILLEM



SUR LIBÉRATION.FR

Retrouvez nos chroniques sur :  
<http://www.libération.fr/chroniques>